

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCENDIE

€ COÛT

nous consulter - Eligible au CPF



CONTACT

Aurélie Carriac
05 55 18 80 05
acarriac@correze.cci.fr



OBJECTIFS

- Acquérir une connaissance générale du risque incendie et de ses conséquences,
- Etre capable d'intervenir efficacement en cas de sinistre en attendant l'arrivée des secours publics.
- Respect des obligations réglementaires découlant des articles R. 232-12 à R. 232-12-22 du Code du travail et des articles MS. 45 et M.S. 46 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Méthode pédagogique

La taille des groupes est de 4 à 12 participants maximum, la formation comprend des exercices pratiques de manipulation d'extincteurs sur feu



PUBLIC

Tous salariés

Prérequis : en raison de son caractère obligatoire, cette action n'est pas imputable sur la participation des employeurs à la formation professionnelle continue.



DURÉE

Nous consulter



DATE

Nous consulter pour connaître les prochaines dates.



LIEU

Inisup à Brive (CCI de la Corrèze) - possibilité sur Limoges ou Guéret, sous réserve du nombre minimum et majoritaire de participants



PROGRAMME

- **Importance des incendies en France**
- **Conséquences des incendies**
- **Causes principales d'incendie**
- **La combustion**
- **Les classes de feux**
- **Les agents extincteurs**
 - Les moyens de lutte contre l'incendie en première intervention
- **Les consignes**
 - Conduite à tenir en cas d'incendie: l'alarme et l'alerte
- **L'évacuation**
 - Reconnaissance du risque: points névralgiques, points dangereux
 - Exercices d'extinction de feux de solides et de liquides